



# FICHE D'INSCRIPTION

## FORFAIT SWING 4U

UGOLF | MENNECY CHEVANNES

Cours collectifs à volonté 1H max/jour - Accès au parcours dès accord des enseignants - Passage carte verte - ½ série offerte

Renouvellement  Création

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

SEXE  F  M NÉ(E) LE \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL /VILLE \_\_\_\_\_ PROFESSION \_\_\_\_\_

PORTABLE \_\_\_\_\_ MAIL \_\_\_\_\_

Niveau  BRONZE  ARGENT  OR

LICENCE

Licence FFG obligatoire pour accéder au parcours (Swing4U argent)

Numéro de licence \_\_\_\_\_

Code club \_\_\_\_\_

Tarifs licences (dont frais de gestion)

Adulte (+de 25 ans) **62€**  Jeune (-de 18 ans) **27€**

Jeune adulte (-de 25 ans) **38€**  Enfant (-de 13 ans) **24€**

TARIFS

**Cours + parcours Mennechy**

Individuel 7/7  
**99€/mois** ou 1 152€ comptant

Individuel -30 ans  
**79€/mois** ou 920€ comptant

**Next U Sénart + St-Germain**

Individuel 7/7  
**109€/mois** ou 1 269€ comptant

Individuel -30 ans  
**89€/mois** ou 1 036€ comptant

**Proxy Sénart + Cély + Coudray + St-Germain**

Individuel 7/7  
**119€/mois** ou 1 385€ comptant

Individuel -30 ans  
**99€/mois** ou 1 152€ comptant

- 20% sur le conjoint (hors tarif -30 ans)

Date d'inscription \_\_\_\_\_ Fin de validité \_\_\_\_\_

Mode de règlement  ESPÈCES  CARTE BLEUE  CHÈQUE  PRÉLÈVEMENT

Montant par mois \_\_\_\_\_ Nombre de mois \_\_\_\_\_

Commentaires \_\_\_\_\_

**TOTAL**

# CONTRAT DE VENTE

## FORFAIT SWING 4U

Entre  
UGOLF MENNECY CHEVANNES  
&  
Monsieur ou Madame

### Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le golf s'engage auprès du preneur à dispenser des leçons collectives de golf pour une période maximum de 24 mois.  
Le client aura également l'accès à l'ensemble des installations, parcours y compris, dans les conditions définies ci-après, à l'exception du practice où les balles sont payantes.

### Article 2 : PRISE D'EFFET ET DUREE

Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature. Il est conclu pour une durée de 24 mois.

### Article 3 : OBLIGATIONS DU GOLF

Le golf veillera à maintenir ses installations en bon état, dans le respect de la charte qualité UGOLF. Le golf s'engage à :

- Proposer des leçons dans les limites définies à l'article 4
- Mettre à disposition du client des clubs de prêt pendant les heures de leçons
- Assurer le passage des examens Tee de Bronze, Argent et Or (équivalent de la carte verte fédérale).
- Autoriser l'accès au parcours dans les limites définies à l'article 4
- Organiser des animations spécifiques « UGOLF SWING 4U »

### Article 4 : LIMITATIONS DES OBLIGATIONS DU GOLF

Le golf s'engage à dispenser les cours, dans la limite : Des places disponibles / Des jours de fermeture / Des conditions météo qui peuvent entraîner la fermeture temporaire des installations / D'une leçon d'une heure par jour et par personne. Le golf s'engage à autoriser l'accès au parcours au preneur aux conditions suivantes : Etre inscrit au forfait SWING 4U (accès aux parcours selon les conditions particulières de chaque golf).

Sous réserves de : Disponibilité de places sur le parcours / Réservation préalable d'un départ / Respect du règlement intérieur affiché au club house

Une fois la carte verte acquise et validée, l'accès au parcours est autorisé sur réservation sous réserve d'avoir la licence FFGolf en cours de validité. Le golf s'engage à couvrir en Responsabilité Civile le preneur lors de la pratique du golf sur ses installations (hors parcours). Le golf ne couvre pas le preneur en Garantie Dommages Corporels. Les conditions de souscription de celle-ci sont disponibles à l'accueil du golf.

### Article 5 : OBLIGATIONS DU PRENEUR

Pour bénéficier de tous les avantages liés à son abonnement, le client s'engage à : Réserver ses leçons au préalable / Réserver ses départs au préalable / Arriver 10 minutes à l'avance pour son départ / Respecter strictement sur le parcours l'étiquette / Fournir un certificat médical dès l'accès aux compétitions / Avertir l'accueil du golf au moins 24 heures à l'avance de toute absence / Souscrire une licence FF Golf à partir du niveau Tee Or / Présenter son guide SWING 4U à son enseignant.

### Article 6 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Il est précisé que tout mois entamé est considéré comme dû.

1) Par prélèvements : Une première mensualité sera payée à la signature du contrat par chèque, espèces ou carte bleue, les mensualités convenues par le contrat seront prélevées automatiquement chaque mois sur le compte du client. Tout prélèvement non honoré, pour quelque cause que ce soit, entraînera de plein droit l'interruption instantanée des prestations jusqu'au règlement intégral des sommes dues. Les frais de rejet facturés par la banque seront imputés au client.

2) Au comptant : Le règlement devra être effectué à l'inscription.

### Article 7 : PROLONGATION DU CONTRAT

Dans le cas d'un arrêt maladie d'au minimum 30 jours (justifié par un certificat médical), le client se verra proposer une prolongation de contrat égale à la durée de son indisponibilité.

### Article 8 : RESILIATION ANTICIPEE PAR LE PRENEUR

En cas de souscription à l'assurance Tranquillitee, le présent contrat pourra être résilié à la demande du preneur, sur présentation de justificatifs, aux conditions suivantes : En cas d'accident corporel grave, maladie grave / En cas de décès / En cas de mutation professionnelle, vous obligeant à déménager / En cas de divorce ou de séparation, enregistré au greffe du tribunal, à condition que la date de l'enregistrement soit postérieure à la date du début de l'abonnement / Si vous ou votre conjoint devait être licencié pour motif économique, à condition que la procédure n'ait pas été engagée au jour de votre souscription à la présente convention / En cas de remboursement acquis au titre de la présente garantie à votre conjoint, et que du fait de ce remboursement vous soyez amenés être seul (abonnement couple avec souscription de chaque abonné à la présente convention) / En cas de complication nette et imprévisible de l'état de grossesse de l'assurée, en cas de fausse couche, interruption thérapeutique de grossesses